

RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le sept octobre 2022, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, en raison de l'épidémie de Covid19 et par mesure de précaution, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., DURAND M., FÉVRIER, PILLON, WILLIOT ; MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, QUESNEL, TIHY.

Absent excusé : M MARIE (pouvoir à M. DAVALLAN)

Secrétaire de séance : Mme PILLON.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T 2022 – EXERCICE COMPTABLE 2021

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a adopté la fiscalité professionnelle unique le 1^{er} janvier 2019 permettant, entre autres, de constituer un cadre légal d'échanges financiers entre les communes membres et l'intercommunalité en vue de transferts de compétences.

Le mécanisme des attributions de compensation au sein du bloc communal (Communes / EPCI) permet de garantir la neutralité budgétaire.

Dans ce cadre, une **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** a été instituée au sein de la Communauté de Communes afin d'évaluer les ressources et les charges transférées.

Un premier rapport définitif a été présenté en 2019 évaluant les transferts de fiscalité professionnelle et les transferts de compétences notamment scolaire et transport urbain.

La présente délibération a pour but de délibérer le rapport de la CLECT afin de pouvoir définir au prochain Conseil Communautaire, après délibération de l'ensemble des communes sur ce même rapport, du montant des attributions de compensation définitives 2022 et provisoires 2023.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu : l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Vu : la délibération du Conseil Communautaire de la CCPAVR du 17/12/2018 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

Vu : la délibération n°160-2019 du Conseil Communautaire de la CCPAVR du 16/12/2019 approuvant le rapport définitif de la CLECT 2019,

Vu : la délibération n°148-2020 du Conseil Communautaire de la CCPAVR du 23/11/2020 approuvant le rapport définitif de la CLECT 2020,

Vu : l'arrêté préfectoral 55 du 27/12/2018 concernant l'extension de périmètre de la CCPAVR,

Vu : l'arrêté préfectoral 23 du 10/07/2019 modifiant les statuts de la CCPAVR,

Considérant nécessité d'approuver le rapport 2022 de la CLECT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLECT 2022 joint en annexe.

RÉTROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES CÔTEAUX DE LA RISLE »

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'aujourd'hui l'arrêté de lotir du lotissement « Les Coteaux de la Risle » n'est plus conforme au règlement.

Pour que les parcelles soient vendues séparément, il a été proposé à la mairie d'acquérir la voirie.

Une réunion a été organisée avec M. TIHY, M. ORDONNEZ (propriétaire) et M. DEVRIEZ (Géomètre), afin de déterminer les conditions de la reprise de la voirie par la Commune. Lors de cette réunion M. le Maire a demandé que des devis soient faits afin de connaître le montant exact des travaux, sachant qu'en 2007, le lotisseur a provisionné la somme de 42 925 € qui est actuellement séquestrée chez Me REAL CACHELEUX, Notaire à Routot en prévision de ces travaux de finition de voirie.

M. le Maire a reçu deux devis. Le premier de la Société GAGNERAUD CONSTRUCTION NORMANDIE d'un montant de 58 382.40 € TTC et le deuxième de la Société VIA FRANCE NORMANDIE d'un montant de 60 113.04 € TTC.

Plusieurs questions restent encore sans réponse, le Conseil Municipal souhaite donc avoir quelques réponses avant de prendre une décision.

TRAVAUX DES DÉFENSES EXTÉRIEURES CONTRE INCENDIE (D.E.C.I.)

A ce jour et après signature de conventions avec les intéressés, deux défenses incendie ont été installées. La première, rue Saint-Vincent chez M. DUCASTEL et la deuxième, chemin des Palettes sur le terrain de Mesdames AUBLÉ.

La troisième et dernière défense incendie du programme 2022, sera installée, sente Ferrey chez les Consorts AUBLÉ, à partir du 20 octobre 2022.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture de l'Eure demande qu'un adjoint ou un conseiller soit nommé *Correspondant Incendie et Secours* avant le 31 octobre 2022.

Les missions principales du *Correspondant Incendie et Secours* sont :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

M. Pascal BIHEL et M. Pascal LIHRMANN se proposent pour le poste.

Il a été décidé que M. Pascal BIHEL serait nommé *Correspondant Incendie et Secours*.

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Avec la conjoncture actuelle et afin de faire des économies, l'éclairage public s'éteindra à 21 h et s'allumera à 6 h.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Malgré ce contexte économique compliqué, il a été décidé que les illuminations de Noël soient installées sur la façade de la Mairie.

Mme DUHAMEL propose qu'un sapin soit installé sur le parking de la salle des fêtes.

NOUVEAUX TARIFS DU CIMETIÈRE AU 1^{er} JANVIER 2023

Concessions :

- 30 ans : 180 €
- 50 ans : 220 €

Caves Urnes :

- 30 ans : 100 €
- 50 ans : 160 €

Columbarium :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 600 €

Jardin du Souvenirs :

- Dispersion sans plaque : 40 €
- Dispersion avec plaque : 60 €
(plaque à demander en Mairie)

SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

La chaudière gaz de la Mairie étant hors service depuis la fin de l'hiver, il est nécessaire de réinstaller un système de chauffage.

Il a été décidé d'installer des radiateurs électriques avec une programmation.

Après lecture des devis reçus de la Société CHÉRON d'un montant de 4 366.80 € TTC et de la Société HOYÉ d'un montant de 7 645.20 € TTC, le Conseil Municipal a sélectionné la Société CHÉRON pour exécuter les travaux.

PIANO DE CUISSON DE LA SALLE DES FÊTES

Suite à la réception de plusieurs devis, il a été décidé d'acheter à la Société G-FROID, un piano de cuisson 5 feux avec four électrique à 5 300.00 € TTC.

RÉGISSEUR DE LA SALLE DES FÊTES

Suite à la démission de la régisseuse, Mme BEUGNET Sophie, le poste est libre depuis le 1^{er} octobre 2022. M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il connaît une personne de la commune qui pourrait être intéressée par ce poste ?

Ou si le Conseil Municipal avait une nouvelle façon de fonctionner pour l'organisation de la salle des fêtes ?

Dans un premier temps, Mme FÉVRIER va préparer une annonce pour le recrutement d'un régisseur qui sera diffusé sur Panneau Pocket.

MINI-JEUX

Mme DUHAMEL annonce que les mini-jeux qui devaient être livrés fin septembre 2022, seront livrés fin novembre 2022 et installés comme prévu place de la Salle des Fêtes et sur le Square de la Forge.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA COUVERTURE DE LA MAIRIE

Suite à la hausse des prix des matériaux, un devis complémentaire de 2 828,10 € TTC a été déposé par la société de couverture DUHAMEL.

Le Conseil Municipal, accepte le devis complémentaire avec une obligation de pose en début d'année 2023.

FIBRE OPTIQUE

M. LIHRMANN avise le Conseil Municipal que la fibre est branchée sur toute la commune sauf chemin de bas (au niveau des travaux d'enfouissement) et quelques maisons encore en attente dans le secteur de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Mme DURAND F. informe le Conseil Municipal que le défibrillateur a été installé sur le mur de l'ancienne Agence Postale, place de la Mairie. Une formation sera proposée aux membres du Conseil Municipal, aux responsables des Associations et au personnel de l'Ecole et de la Mairie.

Mme DURAND F. demande que le Conseil Municipal soit informé des avis de décès sur la commune.

- *Les avis de décès seront transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.*

M. LIHRMANN demande quand sera posée la boîte à livres ?

- *La boîte à livre doit être récupérée et installée prochainement sous le balcon de l'ancienne agence postale, place de la Mairie.*

M. DAVALLAN souhaite féliciter Mickaël DESMARAIS pour son travail dans la Commune, félicitations soutenues par l'ensemble du Conseil Municipal.

M. DAVALLAN demande que des travaux soient exécutés à l'atelier communal afin de créer un local avec sanitaires.

Mme PILLON demande ce que la Commune peut faire pour enlever la voiture stationnée depuis plusieurs années à la Forge ?

- *Après plusieurs vérifications obligatoires de la gendarmerie, cette dernière a transmis à la commune un dossier de démarches administratives à exécuter avant le retrait de la voiture. Le dossier est en cours.*

M. BIHEL ayant vu, sur Panneau Pocket, l'arrêté des travaux prévus rue Martin pour une période de 7 semaines, demande à quoi cela correspond ?

- *Le département prépare une série de travaux sur les ouvrages d'arts de la rue Martin, avant la rétrocession de la RD 577 à la Commune.*

Mme DUHAMEL informe le Conseil Municipal que la création du blason est toujours en phase d'élaboration.

Mme FÉVRIER informe le Conseil Municipal que la Commission du C.C.A.S s'est réunie pour les préparatifs du repas des aînés. Cette année, le repas des aînés se déroulera à nouveau à la salle des fêtes, le samedi 26 novembre 2022.

Des devis ont été demandés aux différents traiteurs locaux.

Mme WILLIOT relance le sujet de l'eau stagnante dans le virage près de M. et Mme GRAINVILLE, avant le pont de la SNCF.

- *M. le Maire propose de demander à la CCPAVR, le coût d'une intervention pour poser des buses afin d'avoir un exutoire*

Mme DURAND M. demande pourquoi le champ Chemin de Bas n'a pas encore été fauché cette année ?

- *M. le Maire explique que l'agriculteur qui exploite ce champs est malade, mais il s'est engagé à faucher et ramasser avant la fin de l'année 2022.*

M. QUESNEL demande que les locataires du 39 rue St Vincent se garent ailleurs que devant chez eux car les voitures sont dans le virage.

Fin des questions diverses, fin de séance à 21 h 30.